



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-363**

**Séance publique du**

**20 juillet 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1113367-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ETUDES PREALABLES A UNE PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE  
ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets  
Urbains  
Direction Planification Urbaine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2017

**Nomenclature : 2.1**  
Documents d'urbanisme

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alexandre GALLESE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ETUDES PREALABLES A UNE PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Il est rappelé que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) d'Aix-en-Provence a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012.

Ce document d'urbanisme vise à mieux mettre en valeur le patrimoine du centre historique d'Aix-en-Provence tout en confortant son attractivité.

En effet, une des spécificités du centre historique d'Aix-en-Provence est que sa forte valeur patrimoniale va de pair avec un dynamisme économique qui le sollicite beaucoup notamment dans les espaces publics. Ceci concerne de nombreux acteurs, dont les priorités peuvent être opposées, (résidents, professionnels, usagers des équipements de l'hyper-centre, clientèle commerciale, touristes, scolaires, étudiants).

On assiste notamment à un accroissement des commerces de bouche (restaurants, bars-restaurants, cafés, restauration rapide), particulièrement consommateurs d'espace public. Les récentes évolutions montrent également une tendance à la disparition progressive des formes traditionnelles d'exercice du commerce et de l'artisanat au bénéfice d'agences de service ou d'activités commerciales non destinées aux achats quotidiens, et en matière de restauration, à la substitution des restaurants par la « vente à emporter ».

Parallèlement, se développent des activités ponctuelles temporaires, telles que foires, marchés, brocantes, manifestations associatives, sportives et culturelles qui supposent également une gestion multifonctionnelle de l'espace public.

L'attractivité du centre ancien suscite un grand nombre de déplacements, ceux générés par les résidents ou les visiteurs, les mouvements pendulaires « domicile-travail », les déplacements induits par les « itinéraires de transit », les déplacements liés aux livraisons ou encore les transports en commun.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence avait intégré ces problématiques dans la définition de son projet urbain, en l'orientant vers une meilleure organisation et valorisation des différentes fonctionnalités du centre, de manière à apporter une amélioration de la qualité de vie des Aixois et de leurs visiteurs.

Par ses dispositions, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur vise à ce que la concentration et l'enchevêtrement des activités sur ce territoire restreint trouvent leur place, sans pour autant porter atteinte à la valeur patrimoniale de ce lieu.

Cependant, il est avéré que des dysfonctionnements perdurent.

La mutation constante des commerces en centre ville engendre de fréquents travaux sur les devantures commerciales. Ces travaux, destinés à mettre en valeur les spécificités d'une enseigne, ne recherchent pas toujours à s'insérer dans le bâti patrimonial et créent des ruptures fortes dans le rythme et l'ordonnancement des façades.

Il apparaît donc nécessaire, pour que la ville poursuive sa politique de mise en valeur des espaces publics du centre historique, de mieux définir les conditions d'insertion des activités économiques dans ces lieux patrimoniaux emblématiques.

Des études complémentaires qui évaluent les difficultés actuelles et leurs causes et qui proposent des préconisations qualitatives sur les usages du centre historique faciliteraient une meilleure mise en valeur des espaces publics et de leurs perspectives.

L'objectif de cette étude serait, au regard des usages actuels des espaces publics et des rez-de-chaussée, de proposer des préconisations allant dans le sens d'une occupation plus qualitative de ces espaces, mettant en valeur le patrimoine aixois.

Une partie de cette étude serait consacrée à la problématique spécifique du quartier Mazarin, quartier historiquement résidentiel soumis actuellement à des pressions économiques susceptibles d'engendrer une mutation irréversible de ce quartier emblématique.

Cette étude permettra aussi de mettre à jour le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur au regard des réformes récentes, notamment de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

Cette réflexion sera menée en association avec les services de l'État et présentée à la commission locale du secteur sauvegardé.

C'est pourquoi, je vous propose mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ACTER** le principe du lancement d'une étude complémentaire préalable à une procédure d'évolution du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) d'Aix-en-Provence

- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une participation financière des services de l'Etat à concurrence de 50% du coût des études

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier à faire recette

DL.2017-363 - ETUDES PREALABLES A UNE PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»